

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

Mme Allain, M. Baupin et Mme Bonneton

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« ,et encourage les gestionnaires de fonds européens à avoir recours au FEADER pour développer les semences biologiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le libellé de l'amendement en explicite l'objet.